



**Programme des Nations Unies pour
l'Environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr. : Limitée
05 juin 2023

Français

Original : Anglais

Réunion intégrée des groupes de correspondance sur l'approche écosystémique (CORMON)

Athènes, Grèce, 27-28 juin 2023

Point de l'ordre du jour 1.C.i: CORMON Biodiversité et pêche

Rapport de la Réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), biodiversité et pêche

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

Clause de non-responsabilité :

Les désignations employées et la présentation des éléments contenus dans cette publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

Le Secrétariat n'est pas non plus responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations fournies dans les tableaux et cartes de ce rapport. De plus, les cartes servent uniquement à des fins d'information et ne peuvent pas et ne doivent pas être interprétées comme des cartes officielles représentant les frontières maritimes conformément au droit international.



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

28 avril 2023

Original : Anglais
Français

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche
Athènes, Grèce, 9-10 mars 2023

**Rapport de la Réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON),
biodiversité et pêche**

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires

Clause de non-responsabilité : Les désignations employées et la présentation des éléments contenus dans cette publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

© 2023

United Nations Environment Programme / Mediterranean Action Plan (UNEP/MAP)
Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisia
E-mail: car-asp@spa-rac.org

Sommaire

	Pages
Rapport de la réunion	1-8
Annexes :	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Agenda de la réunion
Annexe III	Conclusions et recommandations

Introduction

1. Dans le cadre du Programme de travail PNUE/PAM-SPA/RAC 2022-2023 adopté par la 22^{ème} Réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles, à Antalya, Turquie, du 2 au 5 décembre 2021, la réunion du Groupe de correspondance sur la surveillance de l'approche écosystémique (CORMON) pour la Biodiversité et la Pêche a été organisée le 09 et 10 mars 2023 à Athènes, Grèce, par le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (SPA/RAC) (ci-après dénommé « Secrétariat »).

Participation

2. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes étaient représentées à la réunion : Algérie, Bosnie & Herzégovine, Chypre, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Monténégro, Maroc, Slovénie, Espagne, Syrie et Tunisie.

3. L'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), et le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) étaient représentés en tant qu'observateurs.

4. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM), le Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (INFO/RAC) étaient représentés à la réunion.

5. La liste complète des participants figure à l'**Annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Document d'information	UNEP/MED WG.547/Inf.2
-------------------------------	-----------------------

6. La réunion a été ouverte le 9 mars 2023 à 09h00 (UTC+1) par Mr. Christos MATHIOUDAKIS représentant du pays hôte, Mr. Khalil ATTIA, Directeur du SPA/RAC et Mr. Gabino GONZALEZ Coordonnateur adjoint du PAM.

7. M. Mathioudakis a rappelé que la Méditerranée est l'un des points chauds de la planète, ce qui souligne l'importance de sa conservation. A cet égard, il a particulièrement reconnu les grands efforts du CAR/ASP dans la mise en œuvre du Protocole ASP/DB et dans la réalisation d'un certain nombre d'activités visant à la conservation efficace de la biodiversité méditerranéenne.

8. M. Attia a rappelé le contexte et l'historique du développement du MED QSR 2023, en se référant notamment à la feuille de route du MED QSR 2023.

9. M. Gonzalez a souligné les efforts déployés pendant plus de cinq décennies par le PNUE/PAM en faveur de la conservation de l'environnement méditerranéen. Il a particulièrement insisté sur l'importance du MED QSR, en tant qu'évaluation complète de l'état de l'environnement en Méditerranée, qui est basée sur une approche holistique. Il a conclu ses remarques de bienvenue en invitant tous les participants à discuter des rapports proposés - composantes du MED QSR 2023, en soulignant que la contribution des Parties contractantes et d'autres experts est cruciale pour la préparation du Med QSR.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de travail	UNEP/MED WG.547/1 Rev.1 UNEP/MED WG.547/2
Documents de travail	UNEP/MED WG.547/Inf.1

a) Règlement intérieur de la réunion des Groupes de correspondance sur la surveillance de l'approche écosystémique (CORMON) pour la biodiversité et la pêche

10. La Réunion a convenu que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquerait mutatis mutandis à leurs délibérations.

b) Election des membres du Bureau

11. Sous réserve de la Règle 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), la Réunion a élu à l'unanimité, parmi les représentants des Parties contractantes, les membres du bureau suivants :

Président : Mr Moustafa FOUA (Egypte),

Vice-présidents : Mme. Milena BATAKOVIĆ (Monténégro)
Mme. Kamila HALICHE (Algérie)

Rapporteur : Mr. Leonardo TUNESI (Italie)

c) Adoption de l'ordre du jour provisoire

12. M. ATTIA a informé la Réunion que le point prévu de l'ordre du jour sur l'OE3 – Pêches ne sera pas examiné lors de cette réunion CORMON, étant donné que le Secrétariat de la CGPM, qui était chargé de la préparation de ce chapitre, n'a pas encore préparé et soumis le document.

13. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire et de l'ordre du jour provisoire annoté (à l'exception du point de l'ordre du jour relatif à l'EO3), y compris le calendrier proposé, distribués dans les documents UNEP/MED WG.547/1 Rev.1 et UNEP/MED WG.547/2, respectivement.

14. L'ordre du jour figure à l'**Annexe II** du présent rapport.

15. Les débats se sont déroulés conformément à l'ordre du jour. Une interprétation simultanée en anglais et en français a été assurée pendant la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport de 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023) : contenu sur les objectifs écologiques (OE) de la biodiversité, les espèces non indigènes et la pêche

Documents de travail	UNEP/MED WG. 547/Inf.3 UNEP/MED WG.547/3 UNEP/MED WG.547/4 UNEP/MED WG.547/5 UNEP/MED WG.547/6 UNEP/MED WG.547/7 UNEP/MED WG.547/8
----------------------	--

16. En se référant au document UNEP/MED WG. 547/Inf. 3, Le secrétariat a présenté le point 3 de l'ordre du jour, en fournissant des informations générales sur les rapports établis au titre de ce point de l'ordre du jour.

3.1. Chapitre relatif à l'OE 1

3.1.1. Habitats benthiques

17. Le secrétariat a introduit et présenté l'élaboration du document UNEP/MED WG.547/3 « MED QSR 2023 : Chapitre sur les habitats benthiques (EO1) ». Le Secrétariat a expliqué l'approche méthodologique, qui s'appuie sur le MED QSR 2017, dans le but de fournir une évaluation davantage axée sur les données, et les ensembles de données disponibles. Il a particulièrement insisté sur les liens entre OE1 et OE6, qui ont été pris en compte pour la préparation du chapitre sur les habitats benthiques. Il a également fourni des informations sur l'analyse des pressions exercées sur les habitats benthiques et, dans ce contexte, il a souligné l'évaluation pilote des habitats benthiques dans la mer Adriatique, qui est l'approche qui pourrait être reproduite pour d'autres parties de la Méditerranée. Il a conclu que tous les habitats sont soumis à certaines pressions, allant de la perturbation physique, la pêche en passant par les espèces non indigènes (ENI).

18. Les représentants de deux Parties contractantes ont souligné les lacunes dans les connaissances concernant la répartition et l'étendue des habitats en Méditerranée orientale et ont recommandé de promouvoir le renforcement des capacités et l'assistance.

19. Tout en reconnaissant les difficultés liées aux données, la représentante d'une autre Partie contractante a recommandé l'utilisation des dernières cartes et données sur les habitats marins pour la région de l'Adriatique, fournies par le projet FEM Adriatique, afin d'améliorer les parties pertinentes dans la version améliorée du document, si cela est jugé approprié. Elle a suggéré de remplacer les cartes actuelles de distribution des habitats dans la section 4.2.2 (habitats EO1) du document par des cartes plus précises qui n'ont pas été produites par modélisation. La réunion a en outre conseillé au secrétariat d'explorer des techniques comparables pour chaque sous-région et de les incorporer dans la mesure du possible dans les résultats de leur évaluation.

20. La Réunion a décidé que la section du document consacrée aux conclusions devrait être élaborée pour examen par la prochaine réunion et en consultation avec le groupe de travail en ligne.

21. Le Secrétariat a remercié les parties contractantes pour leurs commentaires et leur a demandé de les soumettre par écrit jusqu'au 17 mars 2023.

22. Les conclusions et recommandations de la réunion concernant ce point de l'ordre du jour sont présentées à l'**annexe III** du présent rapport.

3.1.2 Mammifères marins : Cétacés

23. Le Secrétariat a introduit et présenté le document UNEP/MED WG.547/4 « MED QSR 2023: Chapitre sur les Cétacés ». Le Secrétariat a souligné l'importance du projet « ACCOBAMS Survey Initiative (ASI) », en tant que première tentative de collecte systématique de données pertinentes sur la distribution, l'abondance et les pressions des cétacés au niveau de la mer Méditerranée, ainsi que le développement du document d'orientation pour l'évaluation des BEE des cétacés dans le cadre du processus EcAp/IMAP, préparé sous la coordination du SPA/RAC en 2021. Elle a également noté que, tel que recommandé par le document d'orientation de 2021 susmentionné, les résultats de l'ASI présentent des valeurs de base/référence pour CI3 et CI4 et que, par conséquent, le chapitre sur les cétacés du MED QSR 2023 présente pour la première fois ces valeurs. Cependant, il n'a pas encore été possible d'évaluer le BEE, en raison du manque de séries de données à long terme. D'autre part, CI5 n'a pas pu être évalué en raison d'un manque important de connaissances et d'un manque d'orientation méthodologique pour l'évaluation (valeurs de base/référence et valeurs seuils). La seule évaluation de l'état des cétacés a pu être faite sur la base des deux évaluations de la Liste Rouge de l'UICN sur les cétacés dans la zone de

l'ACCOBAMS. Les résultats de ces évaluations montrent que les cétacés de la Méditerranée ne sont généralement pas en bon état, à l'exception de deux espèces de dauphins largement répandues.

24. La représentante du Secrétariat de l'ACCOBAMS a exprimé sa satisfaction quant au fait que les résultats du projet ASI représentent un ensemble d'informations cruciales pour l'évaluation GES des cétacés et a informé sur la future enquête prévue (prochaine ASI), qui est la composante du programme de surveillance à long terme, adopté lors de la MOP 8 de l'ACCOBAMS (décembre 2022) par la Résolution 8. 10. Elle a rappelé que le Secrétariat fournira des mises à jour aux prochaines réunions du CORMON et que l'une des activités pertinentes pour l'évaluation du BEE est la mise en œuvre du projet ABIOMMMED financé par l'UE, dans le but d'améliorer l'évaluation du BEE pour les cétacés dans le cadre de la stratégie marine. Bien que ce projet soit axé sur les pays méditerranéens de l'UE, l'une de ses composantes prévoit également l'échange de connaissances avec les pays non-membres de l'UE.

25. Le représentant d'une Partie Contractante s'est interrogé sur l'adéquation des valeurs de base/référence pour CI3 et CI4 dans le rapport, notamment en raison des lacunes dans les connaissances pour le sud de la Méditerranée, et a demandé que ce fait soit mieux reflété dans le rapport. Ce représentant a également souligné le manque de données pour l'IC5.

26. Le représentant d'une autre Partie Contractante a rappelé les relevés aériens effectués dans la mer Adriatique dans le cadre du projet « IPA Adriatic NETCET » et a demandé la pertinence des données acquises pour l'évaluation du MED QSR 2023.

27. Les représentants de plusieurs Parties Contractantes ont suggéré des ajouts à l'aperçu des pressions présenté, notamment l'inclusion de la mariculture dans l'agriculture, l'élaboration plus poussée des spécificités concernant les impacts du bruit sous-marin, ainsi que l'accentuation de la question des filets dérivants, qui représente une menace importante pour les dauphins, en particulier dans la Méditerranée occidentale.

28. Le représentant de l'UICN a informé de la publication prochaine de l'évaluation de la liste rouge des mammifères marins au niveau européen.

29. Suite à une proposition du représentant du Secrétariat de l'ACCOBAMS, la Réunion a convenu que le chapitre sur les cétacés soit revu par le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS avant sa soumission pour la prochaine réunion du CORMON Intégré (juin 2023).

30. Le Secrétariat a remercié les parties contractantes pour leurs commentaires et leur a demandé de les soumettre par écrit jusqu'au 17 mars 2023

31. Les conclusions et recommandations de la réunion concernant ce point de l'ordre du jour sont présentées à l'**annexe III** du présent rapport.

3.1.3. Mammifères marins : Phoque moine de Méditerranée

32. Le Secrétariat a introduit et présenté le document UNEP/MED WG.547/5 " MED QSR 2023 : Chapitre du phoque moine de Méditerranée (EO1) ". Le Secrétariat a souligné le problème du manque de données, qui était le principal obstacle à la réalisation de l'évaluation BEE. Il a également expliqué que la principale source de données était la littérature scientifique publiée. Cependant, afin de rassembler toutes les données disponibles, des questionnaires spécifiques ont été envoyés aux experts du phoque moine de la Méditerranée, mais jusqu'à présent, il n'y a pas eu de retour d'information approprié. À cet égard, il a demandé aux pays de l'aider à obtenir des informations auprès des experts. Il a également informé sur les activités de l'Alliance sur le phoque moine, en tant que nouvel acteur dans la conservation du phoque moine en Méditerranée. Cette alliance prévoit la mise en œuvre d'au moins 4 projets de conservation du phoque moine au cours des 3 prochaines années, ce qui devrait permettre d'acquérir davantage de connaissances sur l'état des populations de phoques moines en Méditerranée.

33. La Réunion a souligné le manque de connaissances pour la Méditerranée orientale et a reconnu

le manque de disponibilité des données qui a limité l'évaluation du GES du phoque moine et a recommandé que le Secrétariat continue à se concerter avec les experts du phoque moine de la Méditerranée contactés en vue d'obtenir plus de données au plus tard le 17 mars 2023.

34. Le Secrétariat a remercié les parties contractantes pour leurs commentaires et leur a demandé de les soumettre par écrit jusqu'au 17 mars 2023

35. Les conclusions et recommandations de la réunion concernant ce point de l'ordre du jour sont présentées à l'**annexe III** du présent rapport.

3.1.4. Tortues marines

35. Le Secrétariat a introduit et présenté le document UNEP/MED WG.547/6 " MED QSR 2023 : Chapitre des tortues marines (EO1) ". Le Secrétariat a expliqué que les données utilisées dans le rapport proviennent de sources multiples, telles que le projet sur les tortues marines financé par MAVA et le projet ASI, étant donné que ce dernier a également recueilli des informations sur un large éventail d'espèces marines, en plus des cétacés qui constituent sa cible principale. Il a souligné que la plupart des populations de tortues marines sont en augmentation, en particulier les populations nicheuses, qui s'étendent à de nouvelles zones. Toutefois, la mesure de la démographie des populations (CI5) reste un défi.

36. Le représentant d'une Partie Contractante a noté que le rapport ne quantifiait pas certains indicateurs, tels que l'abondance de la population.

37. Le représentant d'une Partie Contractante s'est excusé de ne pas avoir pu envoyer plus tôt les données sur les tortues marines et a promis de faciliter les échanges avec les experts concernés en matière de tortues marines.

38. Les représentants de plusieurs Parties contractantes ont commenté le rôle des centres de sauvetage dans la sensibilisation à la valeur et à la nécessité de conserver les tortues marines.

39. Les représentants ont également souligné la pertinence de la question des changements climatiques pour les tortues marines et ont recommandé que cet aspect soit inclus dans les protocoles de surveillance des tortues marines.

40. Le Secrétariat a remercié les parties contractantes pour leurs commentaires et leur a demandé de les soumettre par écrit jusqu'au 17 mars 2023

41. Les conclusions et recommandations de la réunion concernant ce point de l'ordre du jour sont présentées à l'**annexe III** du présent rapport.

3.1.5. Oiseaux marins

42. Le Secrétariat a introduit et présenté le document UNEP/MED WG.547/7 " MED QSR 2023 : Chapitre des oiseaux marins (EO1) ". Il a expliqué l'approche méthodologique, notifiant que des consultations ont été faites au sein du groupe de travail sur les oiseaux et d'autres experts pour l'acquisition et l'interprétation des données. Il a souligné que le BEE a été atteint pour de nombreuses populations d'oiseaux marins, mais que cette conclusion est principalement basée sur des évaluations qualitatives. En effet, la qualité des données disponibles ne permet pas encore de réaliser une véritable évaluation quantitative.

43. La Réunion s'est félicitée de la méthode utilisée pour établir le rapport et a approuvé les conclusions de l'évaluation du BEE.

44. Le Secrétariat a remercié les parties contractantes pour leurs commentaires et leur a demandé

de les soumettre par écrit jusqu'au 17 mars 2023

45. Les conclusions et recommandations de la réunion concernant ce point de l'ordre du jour sont présentées à l'**annexe III** du présent rapport.

Observations générales concernant tous les rapports sous le chapitre EO1

46. Le Secrétariat a indiqué que, malgré l'absence des représentants de la CE à la réunion, ils ont fourni une liste d'observations pour chaque chapitre, et que ces observations seront prises en compte lors de la révision des rapports.

47. Le Secrétariat a en outre souligné la pertinence d'harmoniser les protocoles de surveillance pour les espèces. À cet égard, il a été indiqué que la 7^e réunion du groupe de travail de l'EcAP est invitée à poursuivre les travaux sur cette harmonisation.

48. Le représentant du secrétariat de l'ACCOBAMS s'est dit disposé à discuter plus l'harmonisation des méthodes de surveillance des cétacés.

3.2. Chapitre sur l'OE 2 – Espèces non indigènes

49. Le Secrétariat a introduit et présenté le document UNEP/MED WG.547/8 " MED QSR 2023 : Chapitre des espèces non indigènes (EO2) ". Le représentant du Secrétariat a souligné que le document fournit les premières valeurs de référence pour les espèces non indigènes en Méditerranée. L'évaluation s'est concentrée sur deux objectifs : comprendre les tendances et les impacts des ENI. L'analyse des tendances a montré que l'introduction de nouveaux ENI varie dans les différentes sous-régions, mais qu'aucune réduction des introductions de nouveaux ENI n'a été observée jusqu'à présent. L'interprétation claire des tendances est difficile en raison du manque de surveillance standardisée à long terme. De ce fait, il n'a pas été possible d'évaluer les tendances en matière d'abondance. En outre, l'évaluation des impacts reste un problème en raison de la faiblesse de la base de données.

50. Le représentant d'une Partie Contractante a souligné que la question des ENI est très pertinente pour la Méditerranée orientale puisque la plupart de ces espèces sont introduites par le canal de Suez. Il a également fait remarquer que le rapport donne un aperçu de la situation, mais qu'il manque d'informations sur les impacts mesurables.

51. Le représentant d'une autre Partie Contractante a indiqué qu'il existait davantage de données sur les ENI, en particulier pour la région autour de Suez, mais qu'elles n'étaient pas facilement accessibles.

52. Le représentant d'une autre Partie Contractante s'est félicité de la participation d'experts, notamment d'un groupe de travail en ligne et de la collaboration avec le JRC, à l'évaluation, mais a fait observer que le rapport présentait encore certaines lacunes dans les connaissances et manquait de messages clés.

53. Le Secrétariat a indiqué que la finalisation du chapitre sur les NEI est toujours en cours, ce qui explique principalement l'absence de messages clés, mais ceux-ci seront disponibles dans la prochaine version du rapport

54. Le Secrétariat a remercié les parties contractantes pour leurs commentaires et leur a demandé de les soumettre par écrit jusqu'au 17 mars 2023.

55. Les conclusions et recommandations de la réunion concernant ce point de l'ordre du jour sont présentées à l'**annexe III** du présent rapport.

3.3. Chapitre sur l'OE 3 – Pêches

56. Le président a évoqué l'élaboration du rapport du chapitre EO3, qui ne pouvait pas faire l'objet de cette réunion du CORMON, pour des raisons précédemment expliquées par M. Khalil ATTIA (référence au paragraphe 12). Il a suggéré qu'une fois le rapport fourni par la CGPM, il fasse l'objet d'une révision par le groupe de travail en ligne.

57. La réunion a invité le SPA/RAC à poursuivre la liaison avec le Secrétariat de la CGPM et à distribuer par courrier électronique le projet de chapitre aux participants, s'il est disponible à temps, pour examen par un groupe de travail en ligne volontaire avant sa soumission à la réunion intégrée du CORMON en juin 2023. À cette fin, la réunion a demandé au Secrétariat et au coordonnateur de communiquer au Secrétariat de la CGPM la nécessité de partager le projet final du rapport le plus tôt possible pour qu'il puisse être distribué aux Parties contractantes pour examen au niveau national.

Point 4 de l'ordre du jour : Développement des OE de l'IMAP

Documents de travail	UNEP/MED WG.547/10
Documents d'information	UNEP/MED WG.547/Inf.4

4.1. Mise à jour concernant OE 4

58. Le Secrétariat a informé des travaux en cours pour l'évaluation future de l'OE4 – Réseaux trophiques marins. À cet égard, le SPA/RAC a publié un appel à consultation pour élaborer une revue bibliographique de la surveillance et de l'évaluation du réseau trophique marin. Le Secrétariat a invité la Réunion à aider à la diffusion de l'appel, afin de recruter le meilleur expert possible pour cette tâche.

4.2. Développement de l'OE 6

59. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.547/10 " Développement de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins de la Convention de Barcelone". Le document comprend des propositions de descriptions de BEE, de cibles et d'indicateurs connexes pour l'OE6, ainsi que des propositions concernant les habitats benthiques au sens large, les sources de pressions à prendre en compte dans la détermination du BEE concernant cet OE et les liens avec les autres OE. Le représentant du Secrétariat a souligné la complexité de l'OE6 et les synergies avec l'OE1, bien que l'OE1 se concentre uniquement sur les habitats menacés, alors que l'OE6 couvre l'ensemble des fonds marins. Il a également expliqué que ce document est basé sur le travail effectué jusqu'à présent dans le cadre d'autres initiatives, notamment EU - MSFD, HELCOM et OSPAR.

60. La réunion a exprimé son appréciation de la proposition présentée pour le développement de l'OE6, a salué la haute qualité de la proposition et les liens avec d'autres approches et a encouragé la poursuite de ce travail.

Point 5 de l'ordre du jour : Éléments de surveillance et d'évaluation des indicateurs communs de l'IMAP (IC1 et IC2) sur les habitats marins

Documents de travail	UNEP/MED WG.547/11
-----------------------------	--------------------

61. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.547/11 " Eléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs (IC1 et 2) sur les habitats benthiques". Le document présenté fournit une analyse de l'état de mise en œuvre de deux indicateurs communs (IC) IMAP relatifs aux habitats benthiques (CI1 et CI2). Il a été préparé avec le soutien du groupe de travail en ligne sur la biodiversité (OWG). L'accent a été mis sur 11 types d'habitats et les résultats ne sont pas prometteurs, puisque seulement 10 % des programmes de surveillance sont en place.

62. Un représentant d'une Partie contractante a souligné l'importance de la cohérence de tous les documents présentés sur les habitats benthiques. Un représentant d'une autre Partie contractante a fait remarquer que certaines données manquaient pour la Méditerranée orientale.

64. La question a été soulevée de savoir si le document pourrait être étendu aux habitats pélagiques. Le Secrétariat a répondu que cette question est toujours en cours de discussion, mais qu'elle ne sera probablement pas résolue avant la préparation des futurs rapports MED QSR.

65. La réunion a considéré la proposition comme une base à améliorer et à adapter par le biais du groupe de travail en ligne.

Point 6 de l'ordre du jour : Autres questions

66. Aucune autre question n'a été soulevée pour discussion

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

67. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont été invités à examiner le projet de conclusions et de recommandations. La Réunion a approuvé les conclusions et recommandations telles que légèrement amendées par la Réunion et contenues dans l'**Annexe III** du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

68. Mme Tatjana HEMA, Coordinatrice du PAM, a salué les résultats de la réunion et a fourni des informations sur les prochaines étapes de l'élaboration du MED QSR 2023. Elle a indiqué qu'au cours du mois de mars, quatre réunions CORMON ont été organisées, ainsi que les réunions de la task force IMAP. Après la collecte des commentaires, la révision des rapports préparés jusqu'à présent, la proposition MED QSR 2023 compilée sera présentée à la réunion intégrée des CORMON, qui est prévue à la fin du mois de juin 2023.

69. Mme HEMA a également informé que lors de la prochaine COP de la Convention de Barcelone, qui se tiendra en décembre 2023 en Slovénie, il sera demandé aux Parties de donner au PNUE/PAM un mandat pour mettre à jour et développer davantage l'IMAP.

70. Elle a également rappelé que le PNUE/PAM apporte un soutien continu aux pays et a annoncé des projets planifiés axés sur les AMP, l'EcAp et les déchets marins, qui devraient être soutenus par l'UE.

71. Enfin, elle a souligné qu'à l'avenir, le PNUE/PAM mettra davantage l'accent sur le renforcement des capacités dans différents domaines, tels que la surveillance et l'évaluation.

72. M. Khalil ATTIA, a salué l'esprit de coopération favorisée par le biais de la Convention de Barcelone et a remercié les participants pour leur participation active et leur contribution à la réunion

73. Après l'expression des civilités d'usage, le Président a déclaré la réunion le vendredi 10 mars 2023 à 12.00.

Annexe I
Liste des Participants

List of participants/ Liste des participants

ALGERIA/ ALGERIE	<p>Ms. Nassima BOUDEFOUA E-mail: boudefoua_n@yahoo.com</p> <p>Ms. Kamila HALICHE E-mail: cnltiziouzou20@gmail.com</p>
BOSNIA & HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	<p>Mr. Admir ALADŽUZ E-mail: admir.aladzuz@heis.ba</p> <p>Ms. Vildana TAHIROVIĆ E-mail: vildana.tahirovic@vet.gov.ba</p>
CYPRUS / CHYPRE	<p>Mr Lavrendios VASILIADES E-mail: lvasiliades@dfmr.moa.gov.cy</p> <p>Mr Nikolas MICHAILEDIS E-mail: nmichailidis@dfmr.moa.gov.cy</p>
EGYPTE/EGYPTE	<p>Mr Mohamed ATTEA E-mail : Mohamed7j@hotmail.com</p> <p>Mr Moustafa FOUDA E-mail : drfoudamos@gmail.com</p>
FRANCE / FRANCE	<p>Mr Laurent GUERIN E-mail : laurent.guerin@mnhn.fr</p> <p>Ms. Anna LIZINSKA E-mail : anna.lizinska@mnhn.fr</p>
GREECE/GRECE	<p>Mr Christos MATHIOUDAKIS E-mail: ch.mathioudakis@prv.ypeka.gr</p>
ISRAEL/ISRAEL	<p>Mr Simon NEMTZOV E-mail: simon@npa.org.il</p>
ITALY/ITALIE	<p>Mr Leonardo TUNESI E-mail : leonardo.tunesi@isprambiente.it</p> <p>Mr Massimo DALÙ E-mail: massimo.dalu@isprambiente.it</p>
LEBANON/LIBAN	<p>Ms. Lara SAMAHA E-mail: lara_samaha@hotmail.com</p> <p>Mr Gaby Khalaf E-mail: bihar@cnsr.edu.lb</p>

MALTA/MALTE	Mr Luke TABONE E-mail: luke.tabone@era.org.mt
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	Ms. Milena BATAKOVIC E-mail: milena.batakovic@gmail.com Mr Ilija ĆETKOVIĆ E-mail: ilija.cetkovic65@gmail.com
SLOVENIA/SLOVÉNIE	Ms. Tina CENTRIH GENOV E-mail: tina.centrih-genov@zrsvn.si
SPAIN/ESPAGNE	Mr Rafael CENTENERA E-mail: rcentene@miteco.es Ms. Maria Teresa FARRIOLS GARAU E-mail: mt.farriols@ieo.csic.es
SYRIA/SYRIE	Ms. Venus SULEMAN E-mail: venira578@gmail.com Mr Ruba ALKENJ E-mail: rubasenaret93@gmail.com
TUNISIA/TUNISIE	Mr Ahmed BEN HMIDA E-mail: ahmedbenhmida.kerkennah@gmail.com

**REPRESENTATIVES OF OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS REPRESENTANTS
D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

ACCOBAMS Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and Contiguous Atlantic Area <i>Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente</i>	Ms. Célia LERAVALLEC E-mail: cleravallec@accobams.net
IUCN International Union for Conservation of Nature	Ms. Catherine NUMA E-mail: Catherine.numa@iucn.org

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - COORDINATING UNIT AND
COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - UNITÉ DE COORDINATION ET COMPOSANTES DU
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

<p>UNEP/MAP - PNUE/PAM United Nations Environment Programme /Mediterranean Action Plan <i>Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée</i></p>	<p>Ms Joanne Foden E-mail: joanne.foden@un.org</p> <p>Mr Chedly RAIS E-mail: chedly.rais@okianos.org</p>
--	--

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

<p>SPA/RAC Specially Protected Areas Regional Activity Centre <i>Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées</i></p> <p>E-mail : car-asp@spa-rac.org</p>	<p>Mr Khalil ATTIA Director E-mail: director@spa-rac.org</p> <p>Mr Yassine Ramzi SGHAEIR Project Officer- EcAp/IMAP E-mail: yassineramzi.sghaier@spa-rac.org</p> <p>Ms. Asma YAHYAOU Associate Project Officer- IMAP-MPA (IMAP component) E-mail: asma.yahyaoui@spa-rac.org</p> <p>Ms. Samar KILANI Project assistant – EcAp MED III E-mail: samar.kilani@spa-rac.org</p> <p>Mr Atef OUERGHI Programme Officer - Ecosystem Conservation E-mail: atef.ouerghi@spa-rac.org</p> <p>Ms. Lobna BEN NAKHLA Programme Officer - Species Conservation E-mail: lobna.bennakhla@spa-rac.org</p> <p>Ms. Naziha BEN MOUSSA Administrative Assistant E-mail: naziha.benmoussa@spa-rac.org</p> <p><u>SPA/RAC's consultants</u></p> <p>Mr David CONNOR Benthic Habitats' consultant E-mail: david22connor@gmail.com</p> <p>Ms. Ana STREBENAC Cetaceans' consultant and English report writer E-mail: ana.strbenac@stenella-consulting.hr</p> <p>Mr Joan GONZALVO Mediterranean monk seal consultant E-mail: joan.gonzalvo@gmail.com</p> <p>Mr Alan REES Marine turtles' consultant</p>
--	--

E-mail: alanfrees@gmail.com

Mr Benjamin METZGER

Sea birds' consultnat

E-mail: ben.lanius@gmail.com

Ms. Marika GALANIDI

Non-indigenous species' consultant

E-mail: marika.galanidi@gmail.com

Mr Joaquim GARRABOU

Benthic habitats' consultant

E-mail: garrabou@icm.csic.es

Interpreters

Ms. Julianna HOGAN:

E-mail : xatzihogan@gmail.com

Ms. Katerina APOSTOLAKI

E-mail: k.apostolaki@aiic.org

Ms. Moley KARINE

E-mail : moley.karine@gmail.com

Ms. Evily AILIANOU

E-mail: evily@caramail.com

Annexe II
Ordre du jour de la réunion

Ordre du jour provisoire

- Point 1 de l'ordre du jour :** Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'ordre du jour :** Questions d'organisation
- Point 3 de l'ordre du jour :** Rapport de 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023) :
- 3.1. Chapitre relatif à l'OE 1
 - 3.1.1. Habitats benthiques
 - 3.1.2. Mammifères marins : Cétacés
 - 3.1.3. Mammifères marins : Phoque moine de Méditerranée
 - 3.1.4. Tortues marines
 - 3.1.5. Oiseaux marins
 - 3.2. Chapitre sur l'OE 2 – Espèces non indigènes
 - 3.3. Chapitre sur l'OE 3 – Pêche
- Point 4 de l'ordre du jour :** Développement des OE de l'IMAP
- 4.1. Mise à jour concernant OE 4
 - 4.2. Développement de l'OE 6
- Point 5 de l'ordre du jour :** Éléments de surveillance et d'évaluation des indicateurs communs de l'IMAP (IC1 et IC2) sur les habitats marins
- Point 6 de l'ordre du jour :** Autres questions
- Point 7 de l'ordre du jour :** Conclusions et recommandations
- Point 8 de l'ordre du jour :** Clôture de la réunion

Annexe III
Conclusions et recommandations

Conclusions et recommandations

Introduction

1. Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée - Convention de Barcelone (PNUE/PAM) a organisé la réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON) pour la Biodiversité et la Pêche (ci-après dénommée « la réunion »), les 09 et 10 mars 2022, à Athènes, Grèce.

Participation

2. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes ont été représentées à la réunion : Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Israël, Liban, Malte, Monténégro, Slovaquie, Syrie et Tunisie.

3. L'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), le centre de coopération méditerranéenne de l'Union Internationale pour la Conservation pour la Nature (UICN) étaient représentés en tant qu'observateurs.

4. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) et le Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (INFO/RAC) étaient représentés à la réunion.

5. Le SPA/RAC a assuré le secrétariat de la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

6. La réunion a convenu que le règlement intérieur pour les réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention sur la Protection du Milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquerait *mutatis mutandis* à la présente réunion.

7. La réunion a élu à l'unanimité le bureau composé comme suit :

Président :	M. Moustafa FOUDA (Égypte)
1 ^{er} Vice-président	Mme Milena BATAKOVIĆ (Monténégro)
2 ^{ème} Vice-président	Mme Kamila HALICHE (Algérie)
Rapporteur :	M. Leonardo Tunesi (Italie)

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport de 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023): contenu sur les objectifs écologiques (OE) de la biodiversité, les espèces non indigènes et la pêche

8. Le Secrétariat a présenté les documents de travail qui contiennent les propositions des chapitres du cluster biodiversité de l'IMAP du MED QSR 2023. Suite à l'examen et la discussion des documents de travail présentés, la réunion est parvenue aux conclusions et recommandations suivantes :

Conclusions et recommandations générales

9. Félicitant le Secrétariat pour la qualité des documents de travail présentés, la réunion a reconnu le défi de la disponibilité des données et a convenu que les participants peuvent fournir des données et des informations supplémentaires au Secrétariat au plus tard une semaine après la réunion (17 mars 2023). Dans le même temps, il est recommandé au secrétariat de partager avec les participants à la réunion la liste de toutes les cartes/sources intégrées dans les résultats de l'évaluation, afin d'obtenir le retour d'information des PC, le cas échéant, y compris les données et sources d'information supplémentaires les plus récentes.}

10. Les participants ont recommandé de réunir plus fréquemment les groupes de travail en ligne du cluster biodiversité. Afin d'assurer, le cas échéant, la consultation de la version finale du MED QSR 2023 avant de soumettre les documents à la réunion intégrée du CORMON, compte tenu de l'obligation de diffuser la version finale du document avant la fin du mois de mai 2023.

10 bis Dans ce contexte, les participants ont réitéré la nécessité d'entreprendre des consultations fréquentes avec le groupe de travail en ligne sur la biodiversité afin de poursuivre le développement de l'IMAP et de fournir des produits liés à l'IMAP.

OE1 – Biodiversité

3.1. MED QSR 2023 Habitats benthiques chapitre sur OE1

Document de référence: UNEP/MED WG. 547/3

11. La réunion a souligné les lacunes dans les connaissances concernant la distribution et l'étendue de l'habitat en Méditerranée orientale et a recommandé de promouvoir le renforcement des capacités et l'assistance.

12. Les cartes et données récentes sur les habitats marins disponibles pour la région adriatique dans le cadre du projet GEF Adriatique devraient être utilisées pour améliorer les sections pertinentes de la prochaine version du document, le cas échéant. Les cartes de distribution des habitats présentées dans la section 4.2.2 (habitats EO1) du document devraient être remplacées par des cartes plus précises non générées par la modélisation. À cet égard, la réunion a recommandé au secrétariat de veiller à ce que des approches similaires soient envisagées par sous-région et utilisées dans la mesure du possible pour les résultats de l'évaluation.

13. La section des conclusions du document devrait être développée davantage en vue de considération pendant la prochaine réunion et en consultation avec les groupes de travail en ligne.

3.2. MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux cétacés (OE1)

Document de référence : UNEP/MED WG.547/4

14. La Réunion a noté avec satisfaction la quantité de données provenant de l'« ACCOBAMS Survey Initiative » qui a permis d'avoir un chapitre exhaustive. La réunion a convenu d'incorporer les informations supplémentaires fournies par plusieurs participants dans la prochaine version, telles que l'évaluation des espèces et la mise à jour des menaces, notamment l'utilisation illégale de filets dérivants le cas échéant.

15. Suite à une proposition du représentant du Secrétariat de l'ACCOBAMS, la réunion a convenu que le chapitre sur les cétacés soit revu par le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS avant sa soumission à la prochaine réunion du CORMON Intégré (juin 2023).

16. Malgré la haute qualité qu'il contient, ce chapitre ne peut représenter un niveau de référence à cause des lacunes dont il souffre, en particulier, en ce qui concerne les caractéristiques démographiques des populations.

3.3. MED QSR 2023 : Chapitre relatif au phoque moine de Méditerranée (OE1)

Document de référence : UNEP/MED WG. 547/5

17. La Réunion a reconnu le manque de disponibilité des données qui a limité l'évaluation du BEE du phoque moine et a recommandé que le Secrétariat poursuive le contact avec les experts méditerranéens du phoque moine sollicités en vue d'obtenir plus de données au plus tard le 17 mars 2023.

18. La réunion a recommandé que des détails supplémentaires soient inclus dans le rapport concernant la méthodologie utilisée pour l'évaluation du BEE et la définition des valeurs de référence.

3.4. MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux tortues marines (OE1)

Document de référence : UNEP/MED WG. 547/6

19. La réunion a noté que malgré le travail important entrepris pour son développement, le rapport manque de quantification pour certains indicateurs (par exemple, l'abondance de la population).

20. La Réunion a recommandé d'harmoniser les protocoles afin d'intégrer la surveillance à long terme de l'impact du changement climatique sur les espèces de tortues marines qui font l'objet d'une évaluation BEE.

3.5. MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux oiseaux de mer (OE1)

Document UNEP/MED WG. 547/7

21. La réunion a salué les consultations menées au sein du groupe de travail sur les oiseaux et avec d'autres experts/institutions concernés, et a approuvé les conclusions de l'évaluation BEE.

OE2 – Espèces non indigènes

3.6. MED QSR 2023 : Chapitre relatif aux espèces non indigènes (OE2)

Document de référence UNEP/MED WG. 547/8

22. La réunion a noté avec satisfaction la forte mobilisation des experts du groupe de travail en ligne pour l'élaboration des valeurs de référence nationales et régionales affinées en collaboration avec le Centre commun de recherche (JRC). La réunion a apprécié l'intégration faite avec les documents sur l'habitat benthique.

23. La réunion a toutefois recommandé de fournir de plus amples informations et analyses concernant les impacts des ENI.

OE3 - Pêches

24. La réunion a été informée par le Secrétariat que le document sur l'évaluation de l'OE3 n'était pas encore finalisé par le Secrétariat de la CGPM et ne pouvait donc pas être discuté lors de cette réunion.

25. La Réunion a souligné la pertinence de l'évaluation de la pêche pour le MED QSR 2023 et a invité le SPA/RAC à poursuivre le contact avec le Secrétariat de la CGPM et à faire circuler par courriel le

projet de chapitre aux participants, s'il serait disponible à temps, pour être examiné par un groupe de travail volontaire en ligne avant sa soumission à la réunion du CORMON intégré en juin 2023. À cette fin, la réunion a demandé au secrétariat et au coordinateur de faire part au secrétariat de la CGPM de la nécessité de partager le projet final du rapport le plus tôt possible afin de permettre sa diffusion aux PC pour examen au niveau national.

Point 4 de l'Ordre du jour : Elaboration des OE de l'IMAP

4.1. Mise à jour concernant OE 4

26. La réunion a pris note du développement récent de l'objectif écologique 4 relatif aux réseaux trophiques marins et de la diffusion récente par le SPA/RAC d'un appel à consultation pour l'élaboration d'une étude sur la surveillance et l'évaluation des réseaux trophiques marins.

4.2. Développement de l'OE 6

Document de référence : UNEP/MED WG. 547/10 et UNEP/MED WG. 547/Inf.4

27. La Réunion a exprimé son appréciation pour la proposition présentée par le Secrétariat concernant le développement de l'objectif écologique 6. La réunion a salué la qualité de la proposition et les liens avec les autres objectifs écologiques, pressions et autres approches connexes.

Point 5 de l'ordre du jour : Éléments de surveillance et d'évaluation des indicateurs communs de l'IMAP (IC1 et IC2) sur les habitats marins

Document de référence : UNEP/MED WG. 547/11

28. Suite à la présentation par le Secrétariat du document UNEP/MED WG.547/11, la réunion a recommandé de maintenir des liens étroits avec les documents précédents discutés et en particulier la proposition sur l'objectif écologique 6. La réunion a considéré la proposition comme une base à améliorer et à adapter par le groupe de travail en ligne.

Point 6 de l'Ordre du jour : Questions diverses

29. Aucune question n'a été soulevée sous ce point de l'ordre du jour.